

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN PROTECTION DE L'ENFANCE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE !



FORMER AUX DROITS DE L'ENFANT LES PROFESSIONNELS DE LA PRISE EN CHARGE ALTERNATIVE



Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org



CETTE FORMATION EST PROPOSÉE PAR SOS VILLAGES D'ENFANTS ET LA CNAPE, EN PARTENARIAT AVEC LE CNFPT-INSET D'ANGERS ET LE DÉFENSEUR DES DROITS.

Pourquoi se pencher sur les droits de l'enfant, et plus encore sur ceux des enfants accueillis en protection de l'enfance ?

Nous avons l'impression de connaître les droits de l'enfant, et pourtant y compris en France, nous sommes chaque jour mis au défi de les mettre en œuvre dans des situations concrètes en tant que parents ou simples citoyens mais aussi en tant que professionnels de la protection de l'enfance.

Sommes-nous certains de mesurer ce qu'ils impliquent concrètement et symboliquement dans nos attitudes d'adultes, dans nos postures et pratiques professionnelles ?

Les enfants protégés sont en situation de vulnérabilité sociale et chaque acteur de terrain le sait, si les textes de loi affirment leurs droits, ceux-ci ne sont pour autant pas systématiquement effectifs dans la pratique. Une mesure d'accueil confronte quotidiennement l'enfant à des défis, tant au sein des lieux de placement, que dans son environnement social et familial. On peut ainsi se demander si le cadre très normé de la protection de l'enfance contribue, ou à l'inverse complexifie le respect des droits de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne. **Comment protéger un enfant, respecter les mesures de sécurité imposées par le placement, tout en lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de découvrir le monde par lui-même et en respectant ses droits fondamentaux ?**

Pourquoi cela vous concerne-t-il en tant que professionnel de la protection de l'enfance ?

Parce que l'approche via les droits de l'enfant constitue **un levier éducatif** pour accompagner les enfants pendant leur accueil et préparer leur avenir de citoyen tout en respectant les droits proclamés par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Parce qu'une approche par les droits de l'enfant est un point d'appui pour renouveler vos modalités relationnelles avec les enfants et jeunes, mais aussi pour (re)penser votre place et rôle d'adulte afin d'adapter au mieux votre posture professionnelle. **Comment prendre les décisions au cours**

de l'accompagnement de l'enfant protégé et accueilli tout en favorisant sa participation active et raisonnée à ces prises de décision? **Comment dépasser les tensions entre les droits des enfants et ceux de leurs parents, des professionnels de la protection de l'enfance mais aussi entre les différents droits eux-mêmes ?** Comment arbitrer quand deux droits se télescopent (par exemple le droit au développement et celui à la sécurité) ?

Pourquoi la mise en œuvre des droits de l'enfant nous concerne-t-elle, encore aujourd'hui, en France ?

La France a été un des premiers pays à signer et ratifier la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée en 1989 par l'assemblée générale des Nations Unies. **Bien qu'invocable en droit français et d'application directe pour certains articles, son intégration effective au sein des politiques publiques tarde à être réalisée.**

Dans le champ de la protection de l'enfance, la question de l'effectivité des droits de l'enfant revêt une acuité particulière. Bien que la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance soit sous-tendue par les droits de l'enfant, les espaces professionnels de réflexion sur la thématique et les outils concrets de mise en pratique manquent encore. Les professionnels sont souvent confrontés à des dilemmes au quotidien dans le face à face de l'accompagnement éducatif. Cette formation propose des solutions en remettant les droits de l'enfant au centre des pratiques professionnelles ainsi que du quotidien des enfants et jeunes accueillis.

Ce projet est cofinancé par le programme Droits fondamentaux & Citoyenneté de l'Union européenne.

Le contenu relève de la seule responsabilité de SOS Villages d'Enfants International et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de la Commission européenne.



Le projet européen *Former les professionnels de la prise en charge alternative*.

Le contenu de la formation a été élaboré dans le cadre d'un projet européen, porté par SOS Villages d'Enfants International, qui réunit 8 pays - Bulgarie, Croatie, Estonie, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Roumanie. Ce projet est développé en partenariat avec le Conseil de l'Europe et Eurochild ; il bénéficie du soutien financier de l'Union européenne.

Depuis 2009, SOS Villages d'Enfants International et le Conseil de l'Europe se sont penchés sur la question des droits de l'enfant accueilli dans le cadre de la protection de l'enfance. Ils ont réalisé, dans le cadre d'une démarche participative associant jeunes, experts et professionnels de plusieurs pays, deux publications : *Enfants et adolescents accueillis en protection de l'enfance, découvrez vos droits !*, à destination des enfants et jeunes (en 2009) ; et *Défendre les droits de l'enfant*, à l'usage des professionnels (en 2014). Au-delà d'une présentation de la CIDE et des différents instruments internationaux, ces publications proposent aux professionnels intervenant auprès d'enfants accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance, des pistes de

réflexion et des outils concrets pour chaque étape de l'accompagnement.

Le module de formation créé dans le cadre de ce projet européen, inspiré de ces deux publications, va plus loin, en s'attachant notamment à mettre en perspective ces pistes et outils avec la réalité et les expériences des professionnels.

SOS Villages d'Enfants France et la CNAPE (Convention nationale des associations de protection de l'enfant) coordonnent la mise en œuvre de ce projet en France. Ces organisations sont appuyées par un comité de pilotage composé de représentants institutionnels, experts, professionnels de terrain et jeunes ayant une expérience de prise en charge alternative (accueil de l'enfant) ou une expertise des droits de l'enfant. Le Défenseur des droits et le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), par l'intermédiaire de l'INSET d'Angers, soutiennent tout particulièrement ce projet.

Aujourd'hui, les interrogations ne doivent plus porter sur la reconnaissance des droits de l'enfant, mais bien sur leur **mise en œuvre concrète**.

Objectif de la formation :

Conduire les participants à **faire évoluer leurs postures et pratiques professionnelles** pour développer une approche par les droits de l'enfant.

Contenu de la formation :

- Analyser les quatre principes fondamentaux de la CIDE : droit à la vie et au développement, intérêt supérieur de l'enfant, droit à la participation et à la non-discrimination ;
- Mesurer l'importance des droits dans le parcours des enfants accueillis en protection de l'enfance et s'interroger sur les points de tension dans leur mise en œuvre ;
- Identifier la place et le rôle du professionnel de la protection de l'enfance dans la mise en œuvre de ces droits et lui offrir un espace de réflexion et des outils pratiques.

Méthodes pédagogiques :

- Méthodes pédagogiques interactives : mises en situation, exercices pratiques, travaux en groupe, jeux pédagogiques ;
- Offrir aux participants un espace d'échange et de mise en perspective de leurs pratiques comme de celles de leurs institutions ;
- Appui d'outils développés au niveau européen pour protéger et promouvoir les droits des enfants en situation de vulnérabilité (guides édités par le Conseil de l'Europe, recommandations européennes...)

- S'appuyer sur les points de vue de jeunes (jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants - JADE, jeunes de la fédération nationale des associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance - FNADEPAPE).

La formation est dispensée par un binôme de formatrices ayant bénéficié d'une formation européenne dédiée (cf encadré) :

- Vanessa Sedletzki, formatrice et consultante internationale, experte auprès de la Commission Européenne et du Conseil de l'Europe ;
- Géraldine Sabatié, formatrice et chef de service éducatif, expérience de séjours formatifs dans des institutions des pays d'Europe de l'Est.

Durée : 2,5 jours

Public cible :

Travailleurs sociaux et professionnels intervenant en maison d'enfants à caractère social (MECS), foyer de l'enfance, service de placement familial, lieu de vie et d'accueil, village d'enfants...
Professionnels des services de l'Aide Sociale à l'Enfance au sein des Conseils départementaux.

Chaque formation est ouverte à 20 personnes. Pour favoriser la représentation pluri-institutionnelle, les organisateurs de la formation auront un quota de places réservées pour leurs institutions.



Fresque réalisée par des enfants de SOS Villages d'Enfants lors des Assises nationales de la protection de l'enfance 2014

Cette formation vous est proposée :

> À PARIS,

- les journées du **22, 23**
et la **matinée du 24 mars 2016**
au siège du Défenseur des droits
(8^{ème} arrondissement) ;
- les journées du **14, 15**
et la **matinée du 16 juin 2016**
et au siège de SOS Villages d'Enfants France ;

> À ANGERS,

- les journées du **8, 9**
et la **matinée du 10 mars 2016**
à l'INSET ;

> À VALENCIENNES,

- les journées du **15, 16**
et la **matinée du 17 mars 2016**
à la Maison Claire Morandat (MECS appartenant
au réseau de SOS Villages d'Enfants France) ;

> À LYON,

- les journées du **7, 8**
et la **matinée du 9 juin 2016**
à l'ADSEA du Rhône.

Tarif pour les 2,5 jours de formation : 500 euros

Formation gérée administrativement par SOS Villages d'Enfants France, Numéro de formateur en cours d'obtention.

Concernant les agents territoriaux, la formation sera prise en charge par le CNFPT.

Je m'inscris à la formation :

À PARIS /

22, 23, matinée du
24 mars 2016

À PARIS /

14, 15, matinée du
16 juin 2016

À ANGERS /

8, 9, matinée du
10 mars 2016

À VALENCIENNES /

15, 16, matinée du
17 mars 2016

À LYON /

7, 8, matinée du
9 juin 2016

NOM PRÉNOM

FONCTION

ORGANISME

ADRESSE DE L'ORGANISME

Cet organisme est :

adhérent de la CNAPE une collectivité territoriale autre

COURRIEL TÉL.

Bulletin d'inscription à retourner :

Si vous êtes agent territorial, merci de retourner ce coupon à l'INSET d'Angers,
à l'attention de Mme Stéfany CHIHAB, rue du nid de pie, CS 62020, 49016 ANGERS cedex 01
@ Stefany.CHIHAB@cnfpt.fr ☎ 02 41 22 41 43

Ce document permettra l'envoi d'un bulletin d'inscription détaillé à compléter et à retourner,
à Mme Chihab, visé par votre employeur.

Sinon, merci de retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de 500 €*
à l'ordre de SOS Villages d'Enfants, à SOS Villages d'enfants,
à l'attention de Mme Christel De Ridder, 6 cité Monthiers, 75009 Paris
@ cderidder@sosve.org ☎ 01 55 07 25 25

Les places seront affectées dans l'ordre de réception des dossiers complets et dans le respect de la représentation pluri-institutionnelle.

**50% des frais restent acquis en cas d'annulation moins de deux semaines avant la formation
et aucun remboursement ne sera effectué moins de huit jours avant la formation.
Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès
et de rectification des données vous concernant.
Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à SOS Villages d'Enfants.*